Modalités de contrat et rappels du règlement :

Changement de contrat :
Toute modification de fréquentation devra être formulée au maximum 2 fois par année scolaire via le formulaire « Demande de changement d'inscription » et remis à la structure Naftaline au minimum 1 mois à l'avance.

Irréguliers :
Un contrat sous format « irrégulier » peut être octroyé par cause d'horaires de travail atypiques à la suite d'un accord avec la Direction.

Repas :
En nurserie, jusqu'à l'âge de 16 mois, les parents amènent les repas et les collations. En crèche, les repas sont obligatoires lors d'une inscription en ½ journée matin. Toute allergie ou intolérance alimentaire doivent être annoncées. Des menus spéciaux peuvent être délivrés par le prestataire à la suite une attestation médical.

Vacances :
Pour la nurserie et la crèche, les enfants sont inscrits à l'année scolaire selon le planning annuel des ouvertures et des fermetures de la structure Naftaline. A l'UAPE, pour les périodes de vacances scolaires, les présences des enfants doivent être inscrites sur le portail de communication. Toutes vacances, doivent être saisies dans le portail de communication au minimum 1 mois à l'avance.

Absences :
En cas absence de l'enfant, les parents sont invités d'avertir le plus rapidement possible la structure d'accueil, au plus tard le jour même, avant 08h00. Un capital « absences non facturées » de 4 semaine complètes par année scolaires peut être utilisé. Une semaine complète est prise en compte à partir de l'annonce d'un jour d'absence.

Droit à l'image :
Nous autorisons le personnel éducatif à utiliser du matériel vidéo et photo à usage interne.

☐ Oui / ☐ Non
☐ Commentaire : _____

Nous autorisons le personnel en formations à utiliser du matériel vidéo ou photo. Ce matériel est toutefois soumis aux directives de protection des écoles.

☐ Oui / ☐ Non
☐ Commentaire : _____

Sorties et transports publics :
Nous autorisons notre enfant à prendre les transports publics en cas de sorties pédagogiques.

☐ Oui / ☐ Non
☐ Commentaire : _____

D'autres modalités spécifiques peuvent être ajoutées selon l'évolution de la structure.

Documents :

- Copie du procès-verbal de la dernière taxation fiscale, pour les nouveaux habitants (Suisse)
- Copie des trois dernières fiches de salaire des deux parents pour les étrangers (permis B)
  Ces documents sont à transmettre à la direction avant l'entretien de rencontre.

Par la prise de connaissance du règlement de la structure d'accueil « Naftaline », les soussignées reconnaissent devoir s'acquitter de la tarification en vigueur relative aux données susmentionnées

Ayent, le _____

Signature du père _____
Signature de la mère _____